

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 23 NOV 2023

DECRET N°23- 115 /PR

Portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de la Société
Anonyme « La Postale Comores ».

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30 janvier 2014 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006 portant Règlementation Générale des Sociétés à capitaux publics et des Etablissements publics, promulguée par le décret N°07-011/PR du 07 février 2007 ;
- VU le décret N°07-151/PR du 03 septembre 2007 fixant certaines modalités de gestion et d'administration des sociétés à capitaux publics et établissements publics à caractère industriel et commercial, modifié par le décret N°11-157/PR du 28 juillet 2011 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 Juin 2016 ;
- VU le décret N°21-077/PR du 09 août 2021 portant Réorganisation de la Composition et du Fonctionnement des Conseil d'Administrations des Société d'Etats et des Etablissement Publics
- VU le décret N°22-029/PR du 12 mars 2022 portant Statuts de la Société Anonyme « La Poste Comores » ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

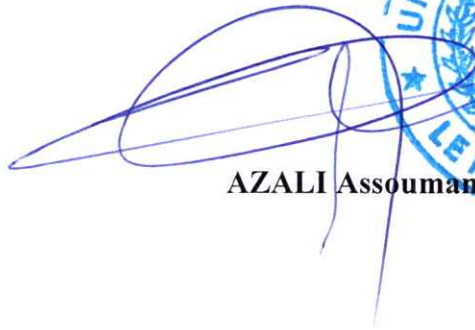
DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme « La Poste Comores », pour une durée de trois ans, les personnes dont les noms suivent :



- Monsieur Kamal AOUIFI, Directeur du Développement des TICs au Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ;
- Madame SITTI SALIM, Secrétaire Général Adjoint des Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ;
- Monsieur MMADI HOUSNI, Coordinateur du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Monsieur MOHAMED AHMED ASSOUMANI, Secrétaire Général du Gouvernorat de l'Ile Autonome de Ngazidja ;
- Monsieur NAILE JAFFAR, Délégué à l'Enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire du Gouvernorat de l'Ile Autonome de Ndzuwani ;
- Monsieur IZOUDINE ATTOUMANI TARA, Conseiller Spécial du Gouverneur de l'Ile Autonome de Mwali
- Madame ISSA MOHAMED NASRAT, Présidente de la Fédération Comorienne des Consommateurs (FCC) ;
- Monsieur MOHAMED ABDALLAH BOINA, Délégué du Personnel de la Société Anonyme La Poste Comores.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani